

l'essentiel. Évidemment, certains ont atteint 70 ans et vont recevoir une pension de vieillesse, mais beaucoup d'autres, qui n'ont pas 70 ans, ne pourront se tirer d'affaire avec leur petite allocation de retraite. Ces cheminots ont pourtant donné le meilleur d'eux-mêmes pendant des années à la cause publique. Ils ont été des employés fidèles. La caisse des pensions des chemins de fer prétend qu'elle ne peut rien pour eux. Cependant ce n'est pas la caisse de pension des chemins de fer qui remet directement les allocations à ces gens. C'est le ministre des Transports (M. Chevrier) qui les verse. C'est donc au Gouvernement de pourvoir immédiatement à ces retraités qui ont été fidèles à l'ouvrage lorsqu'ils travaillaient pour le compte du chemin de fer. Un grand nombre d'entre eux ont à plusieurs reprises adressé des instances au Gouvernement.

Ceux qui les ont remplacés ont touché au moins deux ou trois augmentations, motivées par la situation économique actuelle. Les employés de chemin de fer peuvent toujours avoir recours à la trique pour obtenir ce qu'ils désirent; ils peuvent, en effet, se mettre en grève pour assurer qu'on fera droit à leurs demandes. Mais c'est un moyen que ne peuvent employer les retraités; tout ce qu'ils peuvent faire, c'est songer à qui s'adresser pour obtenir une aumône qui leur permette de vivre.

Une autre catégorie de retraités que je tiens à signaler au Gouvernement est celle des fonctionnaires qui étaient commis au service des Postes et celle des facteurs mis à la retraite l'an dernier, dans ma propre ville de Charlottetown. Ces gens touchent une petite gratification de retraite qui leur aurait permis d'assurer leur subsistance si le coût de la vie n'avait pas tellement augmenté. Actuellement, ils ne peuvent joindre les deux bouts. Cela est particulièrement vrai des facteurs et des commis aux postes qui touchaient une indemnité spéciale pendant la guerre. Cette indemnité, supprimée après la guerre, n'est pas entrée en ligne de compte dans l'établissement de leur allocation de retraite. Plusieurs de ces retraités habitent près de chez moi et je sais qu'il leur faut se chercher des emplois pour assurer la subsistance de leurs familles. C'est là un autre problème dont il faut s'occuper.

Je ne parlerai pas longuement des anciens combattants, leur cas ayant été discuté à fond ici. J'approuve toutes les mesures prises à l'endroit des anciens combattants, mais le geste aurait paru accompli de meilleure grâce si le Gouvernement l'avait fait au début de la présente session ou même l'an dernier, quand l'opposition a présenté des demandes en ce sens. Le Gouvernement a été forcé d'intervenir et il ne peut s'attendre

que ceux à qui il est venu en aide lui attribuent beaucoup de mérite à l'égard de mesures qu'il n'a prises que sous les pressions exercées par la loyale opposition de Sa Majesté et les autres groupes qui siègent de ce côté-ci de la Chambre.

Il faudrait songer à relever l'allocation aux anciens combattants. D'aucuns croient qu'ils peuvent juger si un homme est capable de travailler; à mon avis, cependant, seul l'intéressé sait à quoi s'en tenir là-dessus. Parmi les nombreux cas que j'ai signalés au gouvernement, l'un notamment avait trait à un homme incapable de travailler. Comme le ministère soutenait qu'il pouvait travailler, je n'ai pu recourir qu'à un seul argument: qu'on lui trouve un emploi qui selon les médecins lui serait approprié. Nous pourrions alors tirer nos conclusions. Il ne lui a pas été offert de situation et pourtant le ministère estimait qu'il pouvait travailler. Il est assez difficile dans beaucoup de cas, de décider qui est capable de travailler et qui ne l'est pas.

Comme le reste des députés, il m'est arrivé à l'occasion de prier le Gouvernement d'accorder certaines choses à ma circonscription. Depuis deux ans, on me répond qu'il est impossible de m'accorder ce que je demande parce que l'argent doit aller à la défense nationale. Nous savons tous que la défense du pays exige beaucoup d'argent. Il ne faut pas oublier qu'aménager des routes, améliorer les voies de communication, y compris les ports, etc., c'est préparer la défense du pays.

Le discours du trône semble indiquer que le Gouvernement a modifié son attitude, cette année. On y annonce entre autres choses, la canalisation du Saint-Laurent. Je suis heureux qu'il en soit ainsi: le fait indique que le Gouvernement ne s'en tiendra pas uniquement à la défense du pays. Qu'il me soit permis de consacrer quelques minutes à rappeler au Gouvernement certains des projets dont on a promis la réalisation à mes commettants et à ma province. Le Gouvernement est au courant de ce programme. J'estime que ces projets méritent d'être étudiés.

Je désire signaler d'abord une lacune de notre réseau de transport. Pour notre province, le transport pose un grave problème. Nous avons un service de transbordeurs entre Borden et Tormentine et les deux vapeurs qui y sont affectés donnent satisfaction. Cependant, ils ne peuvent pas suffire à assurer le service entre l'île du Prince-Édouard et le continent. Une autre société de navigation, la *Northumberland Ferries Limited*, maintient un service entre Wood-Island et Caribou. Pendant la grève il y a un an et demi, c'était notre seul moyen de communication avec le continent, à l'exception des